

AVIS SÉCURITÉ
RÉSEAU DE DISTRIBUTION
2005-05

Disjoncteur type FKP ayant le mécanisme ML10 fabriqué par GE avant 1981

À diffuser à tout le personnel du réseau de distribution

Contexte :

Les investigations réalisées par DESTT, Maintenance Spécialisée Transport Mirabel, IREQ et GE, permettent d'arriver aux constats suivants :

- Les axes des roulements de loquet et de la came sont trop mous.
- Le bris des roulements est causé par la déformation des axes.

Ces anomalies peuvent entraîner une fermeture incomplète du disjoncteur. Ce fait peut affecter la sécurité du personnel à proximité du disjoncteur. De plus, il est possible qu'un ordre d'ouverture ne soit pas transmis, mais dans ce cas les contacts ne bougent pas, ce qui empêche d'appliquer le régime Retenue.

Population concernée :

Gestionnaires, exploitants, monteurs, jointeurs, dépanneurs et thermographes.

Mesures à suivre :

- 1- **Ne plus émettre de régime Retenue** sur une ligne protégée par ces disjoncteurs et par le fait même **aucune concession** ne pourra être délivrée pour une structure souterraine où une ligne protégée par ces disjoncteurs est présente.
- 2- Une zone d'accès limité de 10 mètres sera établie autour de ces disjoncteurs.

Condition pour permettre l'accès dans la zone d'accès limité

Lors d'intervention à l'intérieur d'une zone d'accès limité des disjoncteurs FKP, le personnel du réseau de distribution devra s'assurer de la présence d'un représentant TransÉnergie qui fera établir les mesures requises stipulées à l'avis de maintenance TET-APE-A-2020 afin de vous permettre d'effectuer le travail en toute sécurité.

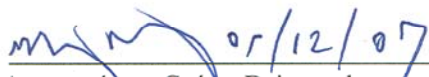
Si l'intervention est planifiée, les échanges préalables doivent être faits entre les chefs Maintenance de TransÉnergie et de la vice-présidence Réseau.

Si l'intervention est non planifiée, le personnel du réseau de distribution contactera l'opérateur CED qui fera les démarches auprès de l'exploitant du CT pour avoir un représentant TransÉnergie (opérateur mobile ou autre) afin d'appliquer les mesures de sécurité requises.

Personnes ressources à contacter : Jean-Pascal Tremblay 816-7220



05-12-07
Approuvé par: Gérard Cyr
Chef Sécurité et prévention
Dir. Maintenance et expertise
Vice-présidence Réseau



05/12/07
Approuvé par: Gaétan Daigneault
Chef Réseau aérien
Dir. Maintenance et expertise
Vice-présidence Réseau



05-12-07
Approuvé par : Alain Trépanier
Chef Réseau souterrain
Dir. Maintenance et expertise
Vice-présidence Réseau